



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

Section 1. Identification					
Identificateur de produit		DM-30			
Autres moyens d'identification		399			
Usage recommandé et restrictions d'utilisation		DÉCONTAMINANT POUR MOTEURS			
Identificateur du fournisseur initial	PROLAB T	TECHNOLUB INC. 4531 RUE INDUSTRIELLE, THETFORD MINES, (QUEBEC), G6H			
	2J1, CANA	ADA TEL. (418) 423-2777 FAX : (418) 423-7619			
Numéro de téléphone en cas d'urgence/restriction d'utilisation Canada – CANUTEC Numéro 24 heures 613-996-6666					
Section 2. Identification des dangers					
Classification du produit dangereux (nom de la catégorie ou de la sous-catégorie de la classe de danger)					
Irritation cutanée (Catégorie 2)					
Irritation oculaire (Catégorie 2A)					

Éléments d'information (symboles, mentions d'avertissement, mentions de danger et conseils de prudence des catégories/sous-catégories)



Attention

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. P264 Se laver soigneusement les mains/les ongles/le visage après manipulation. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P280 Porter un équipement de protection des mains/des yeux/du visage. P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P332 + P313 En cas d'irritations cutanées: Consulter un médecin. P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin. P501 Éliminer le

contenu/récipien	t dans des contenants sécuritaires et conformément à la rég	glementation locale, régionale ou nationale.				
Autres dangers	connus Aucun					
Section 3. Composition/information sur les ingrédients						
Dénomination chimique (nom commun/synonymes)		Numéro CAS ou autre	Concentration (%)			
Distillats (pétrole), mélange		61788-76-9; 64741-88-4; 64742-01-4; 64742-65-0; 64741-89-5; 64742-48-9; 64742-52-5; 64742-54-7; 64742-56-3	60-100			
Alcools, C9-11 éthoxylé		68439-46-3	7-13			
Diéthylène glyco	ol monobutyl éther	112-34-5	7-13			
	Section 4. Pre	emiers soins				
Inhalation EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement						
respirer. Appeler un médecin en cas de malaise.						
Voie orale	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin. NE PAS FAIRE VOMIR. NE JAMAIS donner quoi que ce soit par la bouche si la victime perd rapidement conscience ou si elle est inconsciente ou en convulsion. Bien rincer la bouche avec					
	de l'eau. Demander à la victime d'avaler deux verres d'eau. Si le vomissement se produit naturellement, faire pencher la victime					
	vers l'avant afin de réduire les risques d'aspiration.					
Voie cutanée						
Voie oculaire	laire EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes (15-20). Enlever les					
lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux						
	persiste: Consulter un médecin.		•			
Symptômes et effets les plus importants (aigus ou retardés) Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.						
Mention de prise en charge médicale immédiate/traitement spécial Dans tous ces cas, consulter un médecin. N'oubliez pas ce document.						
Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie						
Dangers spécifiques du produit dangereux (produits de combustion dangereux)						
Oxydes de carbone et autres gaz et fumées irritants/toxiques.						
	urs appropriés et inappropriés					

Agents extincteurs appropriés et inappropriés

En cas d'incendie: Utiliser dioxyde de carbone, agent chimique en poudre, et mousse adéquate pour l'extinction des produits environnants.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

De la fumée ou des émanations toxiques/irritantes peuvent se produire durant un incendie. Ne pas entrer dans le secteur de l'incendie sans avoir une protection adéquate. Les pompiers qui combattent un incendie devraient porter un appareil de protection respiratoire autonome avec un masque facial complet pour se protéger des produits toxiques libérés lors de la combustion. Protéger le personnel des contenants qui risquent d'éclater, d'exploser ou d'échapper leur contenu. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'utilisation de l'eau peut être utile pour refroidir les contenants exposés à la chaleur et aux flammes.

DATE & VERSION – LE 05 JANVIER 2021 VERSION 2

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Restreindre l'accès jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Assurez-vous que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié (Voir Section 8).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Ventiler les lieux du déversement. Arrêter l'écoulement si cela peut être fait en toute sécurité. Contenir et absorber avec une matière absorbante inerte. Ensuite, placer la matière absorbante dans un contenant pour élimination ultérieure (voir section 13). La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Aviser les autorités compétentes si nécessaire.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Porter un équipement de protection des mains/des yeux/du visage.

Avant de manipuler ce produit, il est très important de s'assurer que les mesures d'ingénierie sont bien contrôlées et que les exigences relatives à la protection personnelle et à l'hygiène sont respectées. Les travailleurs qui utilisent ce produit chimique doivent avoir une formation en ce qui a trait aux risques associés à l'utilisation. Faire l'inspection des contenants pour y détecter les fuites avant la manutention. Étiqueter les contenants adéquatement. Assurez-vous de bien aérer. Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter la production de concentrations élevées de poussières, de vapeurs ou de brouillards. Tenir à l'écart des matériaux incompatibles (Section 10). Garder les contenants bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Les contenants vides sont toujours dangereux. Voir aussi Section 8.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Stocker dans un endroit frais/bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Section 10). Faites l'inspection de tous les contenants reçus afin de vous assurer qu'ils sont bien étiquetés et qu'ils ne sont pas endommagés. Le secteur de stockage doit être clairement identifié, libre d'obstacles et accessible seulement par le personnel qualifié. Périodiquement, faites une inspection afin de détecter des fuites.

Section 8. Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

Paramètres de contrôle (valeurs biologiques limites ou valeurs limites d'exposition et origine de ces valeurs)

Limites d'exposition: Aucune

Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser le produit avec une bonne ventilation. Système de ventilation par aspiration à la source recommandé pour maintenir les concentrations de contaminants bien inférieures aux limites d'exposition. S'assurer que les douches oculaires, les douches de sécurité et les zones de nettoyage sont près du poste de travail.

Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection respiratoire requise si les concentrations sont supérieures aux limites d'exposition. Utiliser un appareil respiratoire homologué NIOSH si les limites d'exposition sont inconnues. Porter des gants de protection contre les produits chimiques (imperméables), ou autres vêtements de protection pour empêcher un contact répété ou prolongé avec la peau durant toutes les opérations de manutention. Porter des lunettes à coques antiéclaboussures ou autre afin d'empêcher le brouillard d'entrer en contact avec les yeux. Se laver soigneusement les mains/les ongles/le visage après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit. Nettoyer les vêtements avant de les réutiliser.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques					
Apparence, état physique/couleur Liquide brun		Tension de vapeur		Non disponible	
Odeur Caractéristique		Densité de vapeur		Plus lourde que l'air	
Seuil olfactif Non disponible		Densité	relative	0,946	
pH Non disponible		Solubilité Non disponible			
Point de fusion/congélation Non disponible		Coefficient de partage n-octanol/eau		ige n-octanol/eau	Non disponible
Point initial/domaine d'ébullition Non disponible		Température d'auto-inflammation		o-inflammation	Non disponible
Point d'éclair 140°C Creuset ouvert		Température de décomposition Non disponible			
Taux d'évaporation Non disponible		Viscosité 19 cSt @ 40°C (Distillats (pétrole), mélange > 25 cSt @ 40°C			
Inflammabilité (solides et gaz) Non disponible		COV	OV Non disponible		
Limites supérieures et inférieures Non disponible		Autre	Aucune connue		
d'inflammabilité/d'explosibilité					



Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Ne réagit pas dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et de stockage.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et de stockage.

Risque de réactions dangereuses

Aucun

Conditions à éviter (décharges d'électricité statique, chocs et vibrations)

Aucune

Matériaux incompatibles

Matières comburantes; etc.

Produits de décomposition dangereux

Aucun connu

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables (par inhalation, orale, cutanée, oculaire)

Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Irritation cutanée, rougeurs, douleurs; Irritation des yeux, rougeurs, larmoiements;

Effets différés et immédiats (effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme)

Sensibilisation cutanée – Aucune donnée disponible;

Sensibilisation respiratoire – Aucune donnée disponible;

Mutagénicité sur les cellules germinales – Aucune donnée disponible;

Cancérogénicité – Aucun ingrédient n'est énuméré par IARC, ACGIH, NTP;

Toxicité pour la reproduction – Aucune donnée disponible;

Toxicité pour certains organes cibles — exposition unique – Aucune donnée disponible;

Toxicité pour certains organes cibles — expositions répétées – Aucune donnée disponible;

Danger par aspiration – Aucune donnée disponible;

Dangers pour la santé non classifiés ailleurs – Aucune donnée disponible.

Valeurs numériques de toxicité (ETA; DL₅₀ & CL₅₀)

CAS 112-34-5 DL₅₀ Oral - Rat - 5660 mg/kg; DL₅₀ Dermal - Lapin - 2700 mg/kg;

ETA non disponible dans ce document.

Section 12. Données écologiques

Ecotoxicité (données aquatique et terrestre)	Aucune donnée disponible pour ce produit.
---	---

Persistance et dégradation Aucune donnée disponible pour ce produit.

Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible pour ce produit.

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible pour ce produit.

Autres effets nocifs Aucune donnée disponible

Section 13. Données sur l'élimination

Renseignements sur la manipulation sécuritaire en vue de l'élimination/méthodes d'élimination/emballages contaminés

Éliminer le contenu/récipient dans des contenants sécuritaires et conformément à la réglementation locale, régionale ou nationale.

Section 14. Informations relatives au transport

Numéro ONU (UN); Désignation officielle (appellation réglementaire); Classe(s); Groupe d'emballage (GE) du Règlement TMD

NON RÉGLEMENTÉ

Numéro ONU (UN); Désignation officielle; Classe(s); Groupe d'emballage (GE) du Code IMDG (maritime en anglais)

NOT REGULATED

Numéro ONU (UN); Désignation officielle; Classe(s); Groupe d'emballage (GE) de l'IATA (aérien en anglais)

NOT REGULATED

Précautions spéciales (transport/déplacement) Aucune
Dangers environnementaux (IMDG ou autre) Aucun

Transport en vrac (normalement plus de 450 L en capacité) Possible



Section 15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne relative à la sécurité/santé

Consulter la Section 2 pour la classification appropriée. Ce produit a été classifié conformément aux critères de risques énumérés dans le Règlement sur les produits dangereux (RPD).

Réglementation, canadienne relative à l'environnement V

Voir Section 3 pour ingrédient(s) de la LIS (DSL)

Réglementation étrangère relative à la sécurité/santé/environnement

United States OSHA information: This product is regulated according to OSHA (29 CFR).

United States EPA (Environmental Protection Agency) information: 40 CFR Refer to the ingredients listed in Section 3 & Sections 12; 13 & 14. United States TCSA information: Refer to the ingredients listed in Section 3.

National Fire Protection Association (NFPA):

HEALTH: 1 FLAMMABILITY: 1 INSTABILITY: 0 SPECIAL HAZARDS: Refer to Section 2 & 3.

HAZARD SCALE: 0 = Minimal 1 = Slight 2 = Moderate 3 = Serious 4 = Severe

California Proposition 65: This product contains traces of a material known to the State of California to cause cancer or other reproductive harm.

Section 16. Autres informations

Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité Le 05 janvier 2021.		
Références	Les fiches de données de sécurité du fabricant/fournisseur & du Canadian Centre for Occupational Health and Safety, CCOHS.	
Abréviations		
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists	
CAS	Chemical Abstract Service	
CL	Concentration létale	
DL	Dose létale	
ETA	Estimation de la toxicité aiguë	
IARC	International Agency for Research on Cancer	
IATA	International Air Transport Association	
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code	
LIS	Liste intérieure des substances (DSL)	
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health	
NTP	National Toxicology Program (U.S.A.)	
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.)	
PEL	Permissible Exposure Limit	
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail	
STEL	Short-term Exposure Limit	
TLV	Threshold Limit Value	
TMD	Transport de marchandises dangereuses au Canada	
TSCA	Toxic Substances Control Act	
TWA	Time Weighted Average	

Les informations présentées dans ce document ont été recueillies auprès de sources jugées fiables et sont exactes au meilleur des connaissances de **PROLAB TECHNOLUB INC.** PROLAB TECHNOLUB INC. ne donne aucune garantie explicite ou implicite quant à la qualité marchande ou au caractère approprié du produit pour une utilisation particulière. Ces informations visent uniquement le produit spécifique désigné et ne s'appliquent pas à une utilisation en combinaison avec un autre matériel ou procédé. Il est recommandé que les clients effectuent leurs propres essais préalables. Lire l'étiquette avant l'utilisation. **PROLAB TECHNOLUB INC.** ne peut être tenu responsable de blessures à l'acquéreur ou à un tiers ni de dommages matériels. Tous ces risques sont assumés par l'acquéreur.